

Conflits armés et sécurité au Sahel : analyse comparée des politiques sécuritaires du Niger et du Mali face aux rébellions touarègues

Abdoul Karim SAIDOU, Docteur en science politique, assistant à Université Ouaga II, Burkina Faso

Introduction

La question touarègue continue d'alimenter la réflexion scientifique sur le Sahel¹. Depuis les rébellions armées des années 1990, le Mali et le Niger, les deux principaux Etats touchés par la question touarègue, ont initié des processus de gestion post conflit en vue de la consolidation de la paix et de la démocratie. Si les deux Etats ont emprunté des voies relativement identiques dans leurs stratégies de gestion et de prévention des conflits armés, force est de reconnaître que les résultats divergent en termes de politiques sécuritaires. En effet, pendant qu'en 2012 suite à la crise libyenne, le Mali perdait son autorité dans les grandes villes du Nord suite aux attaques de rebelles touaregs et d'islamistes, le Niger ne fut pas ébranlé outre mesure. Pourtant, nombreux étaient les anciens rebelles touaregs nigériens à avoir combattu aux côtés des forces fidèles à Kadhafi pendant la crise libyenne. Si les deux Etats connaissent de façon sporadique des résurgences des rébellions armées depuis les accords de paix des années 1990, le Mali affiche une vulnérabilité plus forte par rapport au Niger. Qu'est-ce qui peut expliquer cette relative résilience du Niger face aux conflits armés?

L'objectif de cet article de contribuer à élucider cette question à travers l'analyse des politiques sécuritaires mises en œuvre en réponses aux rébellions touarègues. L'analyse a abordé les questions suivantes: dans quelle mesure les accords de paix affectent-ils la souveraineté militaire des deux Etats ? Quelles sont les effets des politiques sécuritaires mises en œuvre après les accords de paix dans les deux Etats ? Comment l'application des accords de paix a-t-elle affecté l'appareil sécuritaire ? Nous avons fait que l'hypothèse que la consolidation de la sécurité dans les deux Etats est tributaire de la qualité des réformes du secteur de la sécurité. L'article montre que les sources de résilience face aux conflits armés résident dans la transformation de la structure d'opportunité politique² de l'Etat, c'est-à-dire dans sa capacité à élever le coût militaire des rébellions.

Les accords de paix comme déterminant de la résilience militaire

La fonction pacificatrice des accords de paix signés par le Niger et le Mali avec les rebelles touaregs est discutable. Censés contribuer à la promotion de la paix, ces accords ont eu pour effets dans certains cas d'accentuer la vulnérabilité de l'Etat. La différence entre les deux pays en termes de résilience aux rébellions réside dans le mode de régulation de l'appareil sécuritaire. Tandis qu'au Niger, les accords de paix n'ont jamais remis en cause la souveraineté militaire de l'Etat, au Mali, les accords de paix signés depuis 1992 ont sonné le glas du principe wébérien du monopole de la violence par la puissance publique. Dans la même veine, la réinsertion des anciens chefs rebelles au Niger s'est faite principalement au

¹ Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues au Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, Thèse de doctorat en science politique, CAEN, 2011, Saidou Abdoul Karim, *Conflit armé et démocratisation en Afrique : cas du Niger*, Thèse de doctorat en science politique, Université Ouaga II, 2014, Vincent Bonnacase et Julien Brachet, « Les crises sahéliennes : entre perceptions locales et gestions internationales », *Politique africaine*, n°130, juin 2013, p. 5-20

² Charles Tilly et Sidney Tarrow, *Politique du conflit : de la grève à la révolution*, Paris, Presses de sciences po, 2008, p. 268-269

sein des partis politiques, alors qu'au Mali, certains anciens chefs rebelles sont restés dans le métier des armes et font carrière dans les forces armées.

Les accords de paix, entre stabilisation et destruction

La sécurité est au cœur de tous les accords de paix signés au Niger et au Mali. Les accords de paix au Niger n'ont jamais remis en cause la souveraineté de l'État sur les questions de défense et de sécurité. Le premier accord signé était celui du 9 octobre 1994. Dans cet accord, la Coordination de la résistance armée (CRA) dirigée par Mano Dayak renonçait au « fédéralisme » en faveur de la décentralisation consacrée dans la Constitution du 26 décembre 1992. L'accord définitif fut signé à Ouagadougou le 15 avril 1995, mais cette fois-ci avec l'Organisation de la résistance armée (ORA) présidée par Rhissa Ag Boula. Deux protocoles d'accord seront signés par la suite. Celui du 28 novembre 1997 signé Alger entre le gouvernement et l'Union des forces de la résistance (UFRA) présidée par Mohamed Anacko et les Forces armées révolutionnaires du Sahara (FARS), rébellion toubou opérant dans le Kowar animée par Barka Wardougou et Chahaï Barkaï. Ensuite, celui du 21 août 1998 signé à Ndjamena avec la rébellion toubou du Front démocratique pour le renouveau (FRD) d'Issa Lamine. Quant à la rébellion du Mouvement des nigériens pour la justice (MNJ) née en 2007, sa gestion n'a pas abouti à la signature d'un accord de paix formel.

Ce qui fait la singularité de la gestion post conflit au Niger, c'est le refus de l'État de transiger sur son monopole militaire. En effet, les accords signés n'ont jamais prévu, comme ce fut le cas au Mali, ni un désengagement de l'armée des régions du Nord, ni une intégration systématique des rebelles dans l'armée. Dès mars 1995, l'armée refusa l'attribution des grades aux ex-rebelles démobilisés, « *cela du fait même du caractère républicain d'une armée, condition fondamentale de la viabilité de l'État* »¹. Selon l'armée, l'égalité d'accès pour tous les citoyens aux emplois militaires est « *incompatible avec la prise en compte de facteur ethnique* »². L'armée accepta, sous l'impulsion du général Baré, arrivé au pouvoir en janvier 1996, le principe de l'intégration des ex-rebelles dans ses rangs. Mais dans la pratique, elle a su trouver des stratégies subtiles pour écarter les rebelles des postes clés dans l'appareil sécuritaire. Dans le secteur de la sécurité, la seule innovation fut la création des Unités sahariennes de sécurité (USS) composées de ressortissants des zones touchées par le conflit. Ce corps fut incorporé au sein des Forces nationales d'intervention et de sécurité (FNIS). L'installation du commandement des FNIS dans la capitale et non au Nord témoigne de la vision jacobine de l'État. Jusqu'en 2010, le FNIS n'avaient pas d'autonomie et étaient commandées par des officiers de l'armée. Après le coup d'État du 18 février 2010, la junte militaire supprima les FNIS et les intégra dans le corps unique de la Garde nationale. Pour les militaires, l'objectif était d'éviter que les FNIS n'apparaissent comme une unité à caractère ethnique et qu'elles constituent une menace sécuritaire pour l'État.

Le contraste est évident avec le Mali où dans le cadre des accords de paix, l'État a consenti des sacrifices énormes en matière de souveraineté militaire. L'analyse du principal accord de paix, le pacte national signé le 11 avril 1992 entre le gouvernement et les Mouvement et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) le démontre. Le titre II du pacte national prévoit « *l'intégration totale, sur une base individuelle et volontaire et selon les critères de compétence, des combattants des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) dans les différents corps en uniformes de l'État* », et la création « *des unités spéciales des forces armées composées majoritairement des combattants intégrés des Mouvements et Fronts*

¹ HCRP, *Note sur la question de la Rébellion Armée*, mars 1995, p. 18

² Ibid.

Unifiés de l'Azawad ». Le même titre prévoit « *un allègement substantiel, graduel et approprié des forces armées actuelles dans le Nord, de sorte à aboutir à leur retrait majoritaire* ». Dans cet accord, il est question que l'armée se limite à la défense nationale, ce qui devrait entraîner « *un programme étalé de redéploiement des installations et implantations militaires hors des centres urbains et des zones de pâturage et de pacage, ainsi que la transformation de certaines installations de l'Armée en centres et écoles de formation militaire ou paramilitaire, et l'utilisation de certaines des casernes désaffectées en centre de formation professionnelle* ». Dans l'accord d'Alger du 4 juillet 2006, l'Etat malien a accepté le principe de la « *poursuite du processus de délocalisation des casernes militaires dans les zones urbaines conformément aux dispositions du Pacte National* ». L'armée s'est en effet retirée de certaines zones du Nord et s'est concentrée sur les villes de Gao, Ménaka, Tessalit, Ansongo, Bourem et Tombouctou, laissant ainsi des régions telles que Kidal entre les mains des anciens rebelles¹.

En, plus, le degré d'autonomie administrative accordée aux régions du Nord varie entre les deux pays. Le pacte national de 1992 accorde un statut particulier aux régions du Nord Mali. Ce statut leur conférerait certains avantages, tels que le régime fiscal préférentiel qui a été institué pour une période de dix ans en vue d'encourager les investissements. En 2006, l'accord d'Alger a reconduit ce régime préférentiel pour une nouvelle période de dix ans. C'est là une différence de taille avec le Niger où l'Etat n'a concédé aucun statut particulier pour les régions du Nord². Le contraste entre le processus malien et nigérien est perceptible aussi dans le mode de réinsertion des anciens chefs rebelles. Tandis que l'armée malienne leur ouvrait grandement ses portes, l'élite rebelle au Niger avait été cooptée par les partis politiques.

Les trajectoires de réinsertion de l'élite rebelle : l'effet socialisant du système partisan

L'analyse des trajectoires de réinsertion des chefs rebelles dans les deux Etats montre que le Niger s'est illustré par le relatif succès de sa politique de réinsertion de l'élite rebelle. Ce succès s'explique par le choix de l'élite dirigeante d'intégrer les ex-chefs rebelles au sein des partis politiques. Cette expérience montre que le système partisan contribue à la « curialisation »³ des ex-rebelles. Depuis 1996, les principaux rebelles touaregs et toubous ont occupé des postes politiques, certains en tant que ministres (Mohamed Anacko, Rhissa Ag Boula, Issa Lamine, etc.), d'autres en tant que conseillers (Goumour Ibrahim, Ali Sidi Adam, etc.). Les ex-rebelles qui ont repris les armes en 2007 en créant le MNJ étaient en majorité issus des forces de sécurité. Par contre, ceux qui avaient opté pour la carrière politique étaient restés légalistes. Il se laisse voir ainsi une corrélation entre type de carrières et ruptures avec l'habitus de guerre. Le vice-président du MNJ Mohamed Asharif était un officier de l'armée, de même que le capitaine Mohamed Adjidar, « chef d'état-major » du MNJ qui était officier des FNIS. Parmi les nouveaux chefs rebelles, seul Rhissa Ag Boula, le chef historique de la rébellion des années 1990, était engagé dans un parti politique. En fait, en prenant le maquis,

¹ Baz Lecoq, *Disputed desert: Decolonization, competing nationalisms and Tuareg rebellions in northern Mali*, Leiden, BRILL NV, 2010, p. 323

² Dans les deux pays, la décentralisation a connu un retard dans son opérationnalisation. Au Niger, les élections locales de 1999 seront annulées suite au coup d'Etat qui coûta la vie au président Baré. Il faudra attendre 2004 pour que les collectivités locales soient installées. Au Mali, les premières élections locales seront organisées en 1996, mais pour Kidal et Gao, il fallut attendre, respectivement 1999 et 1998.

³ Nous empruntons ce concept à Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 220-225

ce dernier voulait échapper à la justice¹. Quant à Aghali Alambo, le chef du MNJ, qui fut sous-préfet d'Arilit dans la région d'Agadez et chef d'une agence de voyage, il n'avait pas d'engagement partisan public. Il en est de même pour Mohamed Ikiji de l'ex-Front de libération du Temoust (FLT) qui avait rejoint le MNJ². Avec le recul, on constate que la plupart des ex-chefs rebelles qui ont intégré les partis après leurs démobilisations sont restés attachés à la procédure démocratique.

Par contre, au Mali, les cas de réinsertion politique n'ont pas été aussi concluants qu'au Niger, comme le montre le cas du chef rebelle touareg Iyad Ag Ghali du Mali, qui, nommé à un poste diplomatique en Arabie Saoudite, s'y est radicalisé au contact des islamistes. Il est évident que des Touaregs ont été nommés à des postes de responsabilité politique. C'est le cas de Mohamed Ag Eghlaf et Zakiatou Wellet Haltanine, ou encore de Mohamed Ag Hamani nommé au poste de Premier ministre en 2002³. Cependant, de nombreux chefs rebelles maliens ont choisi la réinsertion au sein des forces armées. Ce mode de réinsertion a eu comme effet de faciliter les résurgences des crises sécuritaires en réduisant le coût des rébellions. Si les résurgences des rébellions ont été plus déstabilisatrices au Mali qu'au Niger, c'est principalement à cause de l'intégration des anciens rebelles au sein des forces armées. Ces nouvelles rébellions étaient le fait de ces « intégrés », qui, contrairement au cas du Niger, ont pu gravir facilement les échelons de la hiérarchie militaire.

Ainsi, en 2006, Hassan Fagaga, Lieutenant-colonel de la Garde nationale, dénonçant la non application du pacte national de 1992, accuse le gouvernement de favoritisme dans les promotions au sein des forces armées. Il déserte et déclenche avec d'autres ex-rebelles intégrés dans les forces de sécurité une nouvelle rébellion, l'Alliance démocratique du 23 mai pour le Changement, ADC). Anne Saint Giron relate ainsi les faits : « *Le 23 mai 2006, les postes de l'armée, de la gendarmerie et de la police de Kidal et de Menaka sont attaqués à l'aube. Le bilan le plus fiable fait état de trois morts : un militaire, un mutin et un civil. Les mutins tiennent leurs positions pendant vingt quatre heures, puis quittent Kidal avec tout l'arsenal qu'ils peuvent charger sur les véhicules enlevés aux forces armées* »⁴. Selon l'auteur, le succès de cet officier touareg tient à sa position stratégique dans le dispositif sécuritaire : « *L'attaque a été coordonnée : Hassan Fagaga possède des moyens de communication performants (téléphones, satellites) et des complicités dans les casernes. Si le bilan est faible, c'est que les membres des garnisons ont été maîtrisés de l'intérieur. Le chef de poste de Menaka était un Touareg et l'a livré aux mutins avant de les rejoindre* »⁵. Ainsi que le montre Baz Lecoq, la puissance militaire de cette nouvelle rébellion est liée aux positions qu'occupaient ses chefs dans l'appareil sécuritaire malien : « *A major difference with the rebellion of the 1990s was the position and armament of the insurgents. While at the moment of their attack in June 1990, the movement no longer possessed any means of warfare, the ADC possessed a large amount of heavy arms taken from the army bases they previously occupied as officers and soldiers themselves. Thus, from the start, the ADC was just as well as equipped as the Malian Army, from whence it more or less sprang* »⁶.

¹ Ministre depuis 1997, Rhissa Ag Boula sera limogé en 2004 pour une affaire de meurtre pour lequel il sera condamné en 2008 par contumace. En s'engageant dans la rébellion, il espérait échapper à la justice.

² Sur le MNJ, lire Frédéric Deycard, « Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion du MNJ face à Niamey », *Politique africaine*, n°108, décembre 2007, p. 127-144

³ Baz Lecoq, *Disputed desert*, op cit, p. 379.

⁴ Anne Saint Girons, *Les rébellions touarègues*, Paris, Editions Ibis Press, 2008, p. 60

⁵ Ibid

⁶ Baz Lecoq, *Disputed desert*, op cit. 394

Le lien entre mode de réinsertion des anciens rebelles et la vulnérabilité de l'Etat est à cet égard très évident, car au Niger, jamais les anciens rebelles n'ont eu un tel niveau d'influence au sein des forces armées. Avec la crise consécutive à la chute de Kadhafi, d'autres anciens rebelles intégrés dans les forces armées ont participé aux attaques contre l'Etat malien avec le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA)¹. C'est le cas d'Ousmane Haidara, intégré dans l'armée avec le grade de capitaine et formé à l'école interarmes de Koulikoro. Alors à la tête du commandement militaire à Diabali, le capitaine Haidara était soupçonné de complicité avec les rebelles. Il sera malgré tout promu au grade de commandant, puis de colonel au sein de l'armée. En 2013, c'est lui qui commande les troupes d'Ansar Eddine d'Iyad Ag Ghali qui ont attaqué la localité de Diabali². L'officier touareg, le colonel-major Ahadji Ag Gamou, lui-même ancien rebelle, (aujourd'hui général), malgré son dévouement pour défendre l'Etat malien contre le MNLA n'est pas à l'abri de soupçon. En 2012, par simple ruse, il fit allégeance au MNLA avant de reprendre sa posture loyaliste. Ce qui n'a pas manqué de susciter des doutes quant à sa loyauté envers l'armée.

Par ailleurs, les causes de ces résurgences des rébellions au Mali et au Niger tiennent à deux autres facteurs. C'est d'abord le sentiment que les accords de paix n'ont pas été appliqués intégralement par les Etats. Les rebelles déplorent les discriminations dans les promotions au sein des forces armées. C'est ensuite les conflits au sein des mouvements rebelles. Au Niger, les cerveaux du MNJ, les frères Alambo (Aghali et Boubacar) étaient issus du FLAA de Rhissa Ag Boula. Un conflit de leadership les opposait à leur chef qu'ils accusaient de gestion personnelle des rentes de la gestion post conflit. Les frères Alambo ont tenté sans succès l'arbitrage du HCRP entre 2005 et 2006, à l'époque dirigé par le Colonel Hamidou Maigari. La rébellion était pour eux un moyen de s'affranchir de la tutelle de Rhissa Ag Boula. Au Mali également les conflits internes aux mouvements touaregs ont joué dans la reprise des hostilités. A Kidal, la perspective de la succession du chef local Intalla Ag Attaher a accentué les rivalités entre les *Ifoghas* et les *Ifergoumessen* de Tin Essako qui nourrissaient des velléités de coup de force pour prendre la chefferie dans l'Adagh. Ce conflit n'est pas sans lien avec les rivalités entre le Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) et le l'Armée révolutionnaire de libération de l'Azawad (ARLA)³. Le Colonel-major Alhaji Ag Gamou qui était chef de la région militaire de Kidal est issu de la tribu des *Imghads* que les *Ifoghas* considèrent comme leurs vassaux, d'où ses rivalités avec Iyad Ag Ghali issu de l'aristocratie *Ifoghas*. La résurgence de la rébellion en 2006 sous la direction d'Iyad Ag Ghali et Ibrahim Ag Bahanga en était une manifestation concrète⁴.

En clair, sur l'intégration des ex-rebelles dans les forces armées, les expériences des deux pays divergent. Si le Niger a intégré des anciens rebelles dans les forces armées, contrairement au cas du Mali, aucun chef rebelle n'a gravi les échelons dans l'armée. Tandis

¹ Abdoul Karim Saidou, « Le projet indépendantiste touareg : quête de reconnaissance ou quête de pouvoir ? », *Cahier spécial : La crise malienne. Recueil de contributions*, Société malienne des sciences appliquées, décembre 2012, p. 34-42

² Eros Sana, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités et luttes de places » in Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, Paris, La découverte, 2013, p. 113

³ Ibrahim Bahanga et le lieutenant-colonel Hassan Fagaga sont issus de la fraction de Tin Essako. Anne Saint Girons, *Les rébellions touarègues*, op cit, p. 61

⁴ Aida Laurence Ammour, Ould Najim Shindouk, Jean-Luc Peduzzi, *Je reviendrai à Toumbouctou. Un chef touareg témoigne*, Paris, Ixelles Editions, 2013, p.133-134

que les chefs rebelles nigériens s'intégraient dans le jeu démocratique au Niger, au Mali, ils ont construit leur influence au sein de l'appareil sécuritaire¹.

Les politiques sécuritaires : au-delà des contraintes structurelles, la volatilité des stratégies politiques

Ce qui caractérise les politiques sécuritaires des deux pays, en relation avec la question touarègue, c'est d'une part l'ambiguïté autour de la qualification des rébellions, tantôt perçues comme des problèmes politiques, tantôt considérées sous l'angle sécuritaire. Du coup, les deux Etats n'ont construit ni des réponses militaires solides, ni des stratégies préventives durables. C'est de l'autre, la crise qui traverse les armées nationales, incapables de faire face aux menaces sécuritaires.

Un référentiel ambivalent : les rébellions, problème politique ou sécuritaire ?

Ce que le Mali et le Niger ont en commun quant à leurs stratégies face aux rébellions, c'est leur rapport ambivalent aux conflits armés. Les rébellions sont perçues le plus souvent comme des problèmes sécuritaires, occultant ainsi leur soubassement politique. Pourtant, ces deux pays ont utilisé à certaines périodes des stratégies novatrices pour réguler le pluralisme identitaire dans l'espace public. En matière de régulation du problème touareg, leurs stratégies ont fluctué selon les régimes politiques et les contextes historiques. L'invariant qui se dégage ainsi, c'est la volatilité qui caractérise leur « doctrine » face aux conflits armés.

Le Niger des années 1960 a choisi l'approche préventive en intégrant le particularisme identitaire dans l'espace public. La stratégie du président Diouri Hamani est ainsi décrite par André Salifou: « *le Chef de l'Etat est si conscient du problème que, durant toute sa présidence, de 1958 à 1974, il maintiendra dans son gouvernement un aristocrate touareg bon teint, Mouddour Zakara. Celui-ci détiendra durant quatorze ans, outre divers grands portefeuilles, celui des Affaires sahariennes et nomades* »². En outre, « *pragmatique, Diouri laisse se perpétuer le corps des méharistes ou « corps des goumiers » constitués de ressortissants de la zone nord, principalement de touareg, rattaché à la garde républicaine et chargé du maintien de l'ordre et de la surveillance du territoire* »³. Cette politique de reconnaissance identitaire a permis au pays de faire l'économie d'une rébellion dans les années 1960.

Après l'arrivée au pouvoir du lieutenant-colonel (plus tard général) Seyni Kountché le 15 avril 1974, on assiste à une hybridation de la stratégie face aux Touaregs, le régime alliant subtilement répression et conciliation. Avec la tentative avortée de coup d'Etat du 16 mars 1976, dans laquelle étaient impliqués des Touaregs, les relations entre le régime Kountché et les Touaregs se sont amenuisées. Ce coup avorté a suscité une violente répression⁴ qui

¹ Depuis l'arrivée au pouvoir de Mahamadou Issoufou au pouvoir en 2011, on note une nette évolution, avec la nomination du général Ahmed Mohamed, un Touareg, comme chef d'Etat-major général adjoint. Bien que l'intéressé n'ait jamais été rebelle, le fait qu'un touareg atteigne ce niveau de la hiérarchie militaire est inédit. Issoufou a aussi nommé un Touareg comme Premier ministre, en la personne de Brigi Rafini. Si lui aussi n'a jamais été rebelle, le fait qu'il soit originaire d'Iférouane, un des foyers de la rébellion touarègue, est un symbole remarquable.

² André Salifou, *Le Niger*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 191

³ Lawel Chekou Koré, *La rébellion touareg au Niger*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.95

⁴ Le 10 avril 1976, la Cour de sûreté de l'Etat prononce neuf condamnations à mort et sept sont exécutées. Ainsi, le 21 avril, le commandant Moussa Bayéré, le capitaine Sidi Mohamed, Ahmed Mouddour, Issaka Dankoussou, Idrissa Boubé, Yaou Ibra et Aboubakar Guy Tirolyen sont passés par les armes. Cf. André Salifou, *Le Niger*, op cit, p. 228

s'explique, selon Claude Raynaut et Souleymane Abba, par la connotation ethnique de l'affaire, notamment la volonté des mutins « *de s'attaquer à la suprématie Zarma-Sonrhai* ». ¹Parmi les sept personnes exécutées figuraient des Touaregs dont Ahmed Mouddour ² et le capitaine Sidi Mohamed. Ce régime militaire supprima le ministère des affaires sahariennes et nomades. Pour Kountché, cette tentative de déstabilisation était commanditée par la Libye de Kaddafi. En effet, Limam Chafi, d'origine mauritanienne, considéré comme un des cerveaux de la tentative de putsch, s'est enfui en Libye. Depuis lors, le Niger a opté pour la réponse militaire face aux rébellions armées, jusqu'aux négociations de paix des années 1990.

Cependant, à côté de cette stratégie militaire se percevait une approche conciliante qui a consisté à coopter les Touaregs dans l'appareil d'Etat. C'est dans ce sens qu'il convient d'interpréter la nomination du Dr Hamid Algabit au poste de ministre des finances, puis de Premier ministre dans les années 1980, ainsi que la promotion de nombreux Touaregs dans l'administration civile et militaire. Selon André Salifou, les Touaregs constituaient 22% du gouvernement formé le 14 décembre 1983, alors qu'ils représentaient 8 à 9% de la population ³. Le successeur de Kountché, le général Ali Saïdou va lancer en fin 1987 la décrispation politique en appelant les Touaregs exilés en Libye à rentrer au pays en vue de la réconciliation. C'est pourtant sous la décrispation que sera commis le massacre des Touaregs à Tchintabaraden en mai 1990. Depuis lors, qu'il s'agisse de la rébellion des années 1990 ou de celle de 2007-2009, le discours de l'Etat est marqué par une certaine volatilité dictée par le rapport de force. Les assaillants sont traités tantôt de « bandits », tantôt de « rebelles » selon la conjoncture militaire.

Au Mali, les années qui ont suivi l'indépendance ont été marquées par l'approche militaire, avec la liquidation des insurgés touaregs dans l'Adagh en 1963. Cette approche sera durcie par le général Moussa Traoré dont la vocation guerrière n'a pas épargné le Burkina Faso, avec lequel le Mali s'affrontera à deux reprises, en 1974 et en 1985. Après la chute du général Moussa Traoré en 1991 suite à une insurrection populaire, les nouvelles autorités, avec à leur tête, le Lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, vont inaugurer une approche conciliante avec l'institutionnalisation progressive du dialogue avec les mouvements armés. Cette stratégie sera poursuivie par son successeur, Alpha Oumar Konaré. Ainsi, contrairement au Niger qui a expérimenté une politique multi culturaliste dans les années 1960, c'est pendant la transition démocratique que le Mali a engagé un processus de réformes institutionnelles en réponse à la question touarègue. En effet, lorsqu'on analyse les réponses institutionnelles que les deux pays ont apportées au conflit dans le cadre des accords de paix des années 1990, le Mali a été plus « généreux » sur le registre identitaire, alors que le Niger est resté largement fidèle au paradigme universaliste.

Dans le processus de gestion post conflit, alors le Mali institue un Haut commissariat au Nord pour superviser la mise en œuvre des accords de paix, le Niger met en place en 1994 un Haut commissariat à la restauration de la paix (HCRP) dont les missions sont définies selon un registre foncièrement universaliste. Dans les textes instituant le HCRP, aucune référence au Nord ou aux Touaregs n'est visible. Depuis la création, le HCRP a été dirigé principalement par des officiers de l'armée. D'ailleurs, depuis 2010, avec l'arrivée du pouvoir du Chef

¹ Claude Raynaut et Souleymane Abba, « Trente ans d'indépendance : repères et tendances », *Politique africaine*, n°38, juin 1990, p. 14. Sanoussi Jackou, un Touareg originaire de Maradi, a été accusé d'avoir ourdi un plan d'extermination des Zarmas dénommé « Plan Mukuzu » ou « Plan de Toukounous ».

² Ahmed Mouddour était le fils de Mouddour Zakara, ministre des affaires sahariennes et nomades sous le régime Diori.

³ André Salifou, *La question touarègue au Niger*, Paris, Karthala, p. 85

d'escadron (Plus tard Général) Salou Djibo au pouvoir, l'Etat a supprimé le HCRP et l'a remplacé par la Haute Autorité à la Réconciliation nationale et consolidation de la démocratie (HARN/CD), qui sera à son tour transformée en Haute autorité à la consolidation de la paix (HACP) à l'avènement de la 7^{ème} République. Ces réformes institutionnelles traduisent le refus de l'approche multi culturaliste par l'Etat nigérien. Le Mali a accordé plus d'autonomie au Nord Mali, y compris sur le plan militaire, avec notamment le désengagement de l'armée dans certaines régions du Nord. Ainsi, au Mali, les rébellions semblent plus considérées dans leur dimension politique que sous l'angle sécuritaire. La stratégie adoptée par le président Amadou Toumani Touré reposait sur la cooptation des élites rebelles que sur la recherche d'un renforcement de l'appareil sécuritaire. Au Niger, sous le régime Tandja, l'Etat a certes utilisé la même stratégie, mais à la différence du Mali, il a fait preuve de plus de fermeté dans la gestion des crises sécuritaires.

Ce qui différencie les stratégies des deux pays, c'est le degré de dissuasion militaire face aux rébellions, le Niger étant plus ferme que le Mali en la matière. Deux illustrations pour étayer cette assertion. Lorsqu'en 2006, les ex-rebelles touaregs avaient repris les armes, le Mali a dû accepter sous la médiation algérienne de signer un nouvel accord de paix, d'ailleurs fortement décrié par l'opinion publique¹. Cette approche n'est pas toujours payante, car l'accord d'Alger du 4 juillet 2006 n'a pas mis fin au conflit². Par contre, l'année suivante, lorsque le Niger a fait face au MNJ, le président Tandja avait refusé tout dialogue et contraint les rebelles à déposer les armes sans signer d'accord en contrepartie. Selon Lawel Chékou Koré, « *L'armée a déployé quelque 6000 hommes dans le nord d'Agadez, fait l'acquisition de plusieurs hélicoptères de combat russes. Elle a fait preuve de son efficacité en détruisant les bases les plus importantes des rebelles* »³. Le cas des anciens rebelles rentrés de Libye en 2011 est également illustratif de cette différence d'approche entre les deux Etats. Pourquoi la crise libyenne n'a pas déstabilisé le Niger? C'est d'abord parce que les combattants touaregs ont été désarmés à la frontière, et ensuite parce que les chefs de guerre touaregs ont été réintégrés dès leur retour de Libye. C'est ainsi par exemple que Rhissa Ag Boula et Aghali Alambo ont été nommés au poste de conseiller spécial, le premier auprès du président de la République, et le second auprès du président de l'Assemblée nationale. Cette politique diverge de l'approche malienne où les combattants sont rentrés lourdement armés et où l'Etat n'a pas anticipé pour leur offrir des opportunités de réinsertion. Si le Niger a pu minimiser les effets sécuritaires de la destruction de l'Etat libyen, les deux pays restent des Etats fragiles⁴, au regard de la faiblesse de leurs appareils sécuritaires.

Le déficit de capacité régulatrice des Etats

L'une des caractéristiques des armées africaines, c'est la faiblesse de leurs capacités opérationnelles, qui rend illusoire le principe wébérien du monopole de la violence par l'Etat⁵. Les cas du Niger et du Mali montrent que l'une des variables explicatives est à rechercher

¹ Cf. journal *Construire l'Afrique*, « Mieux vaut la guerre que l'Accord d'Alger ! », n°170 du 1^{er} au 15 août 2006

² Lawel Chékou Koré, *La rébellion touareg au Niger*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 93

³ Ibid, p.88

⁴ Le 23 février 2011, au cœur de la capitale nigérienne, AQMI a réussi à enlever deux jeunes Français, Vincent Delory et Antoine de Lécours, lesquels ont perdu la vie lorsque l'armée française et les forces de sécurité nigériennes ont tenté de les « libérer » par la force. Cf. Serge Daniel, *AQMI. L'industrie de l'enlèvement*, Paris, Fayard, 2012, p. 17-25

⁵ ISS, *Dans l'œil du cyclone ? Le Niger face à l'extrémisme religieux et au terrorisme, Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO*, Numéro 7, 2013 ; ISS, *Economie politique des conflits au Nord Mali, Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO*, Numéro 2, 2013

dans leurs trajectoires historiques des armées. Depuis les indépendances, les armées ont toujours suscité de la méfiance au niveau des dirigeants, qui n'étaient pas enthousiasmés par l'idée de créer des armées puissantes susceptibles de menacer leur pouvoir. La vague de coups d'Etat qui s'est abattue sur le continent a accentué cette crise de confiance entre l'armée et le pouvoir civil. Au Niger, Aliou Mahamane constate : « (...) dès décembre 1963, une crise éclate entre l'armée et le pouvoir politique, dans un contexte lié aux activités du Sawaba, parti politique d'opposition. Cette crise, qui s'est manifestée sous la forme d'une minuterie, conduit le pouvoir à prendre des précautions : constitution d'une milice privée, armée et structurée à l'image de l'armée nationale »¹. La milice du parti unique, le PPN/RDA servira de contrepoids à l'armée et d'instrument de répression contre l'opposition politique. Cette milice disposait de la même structuration que l'armée, avec une hiérarchie et des grades. La formation des miliciens sera confiée d'abord à des militaires, puis à des experts israéliens. Même après la transition démocratique des années 1990, l'armée continue de susciter la méfiance du pouvoir civil à cause des vellétés putschistes. L'armée a interrompu le processus démocratique trois fois depuis la Conférence nationale de 1991, le 27 janvier 1996, le 9 avril 1999 et le 18 février 2010², sans compter les nombreuses minuteries dans les casernes dans la même période.

Au Mali, après la chute de Modibo Keita en 1968, le général Moussa Traoré, pour contrecarrer l'influence de l'armée, va créer une unité d'élite, les bérets rouges, forte de plus de 1000 hommes. C'est ce que souligne Eros Sana : « Lui-même béret vert, il a renversé en 1968 le président Modibo Keita, au pouvoir depuis l'indépendance (1960). Mais trois autres fortes figures de la jeune armée malienne l'ont accompagné lors de ce putsch : Karim Dembélé, Kissima Doukoura et Tiécoro Bagayoko, lesquels jouissaient d'une grande aura au sein de l'armée. Tiécoro Bagayoko à la tête de services de sécurité, inspirait à la fois terreur et admiration. L'influence de ces trois hommes était telle que Moussa Traoré fut rapidement convaincu qu'il ne pouvait plus faire totalement confiance à l'armée régulière. Il engagea donc une stratégie de reconquête, passant entre autres par la création à la fin des années 1970 d'une unité spéciale ne répondant qu'au seul président de la République, dont elle assurait la sécurité directe : les bérets rouges »³. La création des bérets rouges, unité « choyée » par le régime du général Moussa Traoré et ses successeurs, va exaspérer les tensions, d'une part entre l'armée et le pouvoir civil, et de l'autre entre bérets rouges et bérets verts. Ce dernier conflit a contribué à affaiblir les capacités responsives de l'armée malienne pendant l'invasion des groupes rebelles et terroristes en 2012, et entraîné le coup d'Etat du 22 mars qui mettra fin au régime d'Amadou Toumani Touré. Ainsi, ces armées, mal équipées, et soupçonnées à tort ou à raison, de nourrir des vellétés putschistes, n'étaient pas en mesure de faire face aux rébellions touarègues.

Contrairement au Mali, le Niger de Diori Hamani a su contenir le problème touareg dans les années 1960⁴. La principale menace pour le pouvoir de Modibo Keita viendra des Touaregs, alors qu'au Niger, c'est surtout la lutte armée du Sawaba déclenchée par Djibo Bakary qui va menacer la stabilité du régime de Diori Hamani. Ainsi, face à la question touarègue, c'est le

¹ Aliou Mahamane, « La naissance de l'armée nationale au Niger : 1961-1974 » in Kimba Idrissa (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 46, Tidjani Alou Mahamane, « Les militaires politiciens » in Kimba Idrissa (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 93-124

² Mahamane Tidjani Alou, « Les militaires politiciens » in Kimba Idrissa (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 93-124

³ Eros Sana, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités et luttes de places » in Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, Paris, La découverte, 2013, p. 114

⁴ Lawel Chékou Koré, *La rébellion touareg au Niger*, op cit, p.94

Mali qui, le premier opta pour la réponse militaire, alors que le Niger s'appuyait sur une stratégie préventive. Si le Mali a su mater avec succès la rébellion de 1963, c'était en partie grâce au soutien de l'Algérie et à la modicité des moyens des rebelles. Avec les rébellions des années 1990, mieux organisées et dotées en ressources, les deux Etats ont été contraints au dialogue. Ces rébellions sont survenues dans des contextes de crise au sein des armées, secouées par des mutineries. Selon Niandou Souley, l'armée nigérienne a organisé en dix ans six mutineries : du 25 au 26 février 1992, 25 août 1992, novembre 1993, octobre 1998, septembre 1999, 30 juillet au 8 août 2002¹. L'auteur distingue les mutineries visant la remise en cause de l'ordre républicain, les mutineries à caractère social ou « mutineries du ventre », les mutineries dirigées contre la hiérarchie militaire et les mutineries « suis-generis », spontanées et difficiles à qualifier². Les articulations entre rébellion et mutineries peuvent être illustrées par les événements du 2 juin 1997 à Agadez où, face à l'offensive rebelle, l'armée s'en était prise aux autorités administratives et militaires soupçonnées de complaisance envers les rebelles³.

Le Mali et le Niger sont certes des pays parmi les plus pauvres de la planète, malgré leur potentiel économique. Cette contrainte structurelle ne peut cependant pas justifier l'état de délabrement dans lequel se trouvent leurs armées. La faillite du système sécuritaire est avant tout le reflet de la crise de gouvernance. Dans ces pays, les transitions démocratiques n'ont pas entraîné une amélioration qualitative de la gouvernance⁴. Le néopatrimonialisme a survécu à l'ouverture démocratique⁵. La faiblesse du contrôle démocratique du secteur de la sécurité accentue la crise sécuritaire. Analysant la question au Niger, un auteur souligne que « *les questions de défense et de sécurité sont des sujets délicats entourés d'un tel degré de secret et de confidentialité qu'il est communément admis qu'ils ne sauraient faire l'objet de débats publics autrement que dans le but de nuire à la cohésion et à la sécurité nationale* »⁶. Au Mali, le président Amadou Toumani Touré, qui a hérité d'une armée faible et démoralisée, va aggraver la crise en créant une classe d'officiers privilégiés, au moment où les hommes de rang croupissaient dans la misère. Il va nommer de 2002 à 2006 plus quarante-cinq généraux : « *ce faisant, ATT a renforcé le déséquilibre qui caractérise l'armée malienne, avec d'un côté pléthore de généraux et d'officiers, bardés d'honneurs et qui s'enrichissent et avec une grande opulence et, de l'autre, une troupe qui évolue dans un cycle de pauvreté ou de précarité que l'appartenance à l'armée ne rompt pas* »⁷.

Du reste, si l'armée malienne a massivement recruté sous son régime, la plupart des candidats se faisaient enrôler par nécessité économique et non par ferveur patriotique. Rien qu'en 2007, plus de 3000 jeunes étaient recrutés dans l'armée à un moment où le secteur public a cessé d'embaucher en masse. Tout comme au Niger, les puissances étrangères, en l'occurrence la France et les Etats-Unis ont investi des ressources substantielles pour renforcer les capacités opérationnelles des armées, mais le déficit de bonne gouvernance n'a pas permis d'atteindre

¹ Abdoulaye Niandou Souley, « Mutineries militaires en période de démocratisation » in Kimba Idrissa (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 236

² Ibid, p. 233-254

³ Ibid, p. 243.

⁴ Augustin Loada et Jonathan Weathly (dir.), *Les transitions démocratiques en Afrique de l'ouest*, Paris, L'Harmattan, 2014

⁵ Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo (dir.), *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011

⁶ Auteur anonyme, « Niger », Bryden Alan, Boubacar N'Diaye (dir.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'ouest francophone : bilan et perspectives*, Zurich, DCAF, LIT, 2011, p. 195

⁷ Eros Sana, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités et luttes de places », op cit, p. 111

les résultats escomptés¹. De même, malgré les hausses des budgets alloués à la défense, le Niger et le Mali, gangrenés par la corruption, peinent encore à ériger des armées nationales solides, capables d'accomplir leurs missions.

Outre les déterminants liés à la gouvernance, la faiblesse sécuritaire de ces pays résulte des ingérences de puissances régionales, en l'occurrence, l'Algérie et la Libye, qui ont toujours été concurrents sur la question touarègue, et qui ont été des soutiens aux rebelles. Les tentatives d'alliance entre les Etats nigérien et malien avec Tripoli et Alger, comme instrument de prévention des rébellions armées ont échoué. En effet, les stratégies de mutualisation des efforts en matière de régulation des crises sécuritaires sont restées très faibles. Les relations entre ces pays et ces puissances régionales n'ont pas évolué dans le sens de la prévention des conflits armés. A tort ou à raison, l'Algérie et la Libye continuent à percevoir le Mali et le Niger des instruments de la France. Cette crise de confiance n'a pas permis une coopération sincère. C'est pourquoi, les accords de paix signés sous la médiation de ces pays ont toujours fait prévaloir leurs intérêts stratégiques.

Face à l'échec de la solution régionale, le Mali et le Niger ont tenté d'endiguer les rébellions par le soutien aux milices d'autodéfense constituées de populations locales. Au Niger, la rébellion a engendré une prolifération des milices d'autodéfense chez les Peulhs et les Arabes. C'est ainsi que dans les années 1990 naissent dans le Manga, la milice Peulh de Diffa et la milice arabe de N'Guigmi. Dans l'Azawak, deux milices arabes opéraient dans la zone de Tassara, le Comité d'Autodéfense (CAD) et le Comité de Vigilance de Tassara (CVT). Il en sera de même au Mali avec la naissance dans les années 1990 du mouvement Ganda Koy animé par les populations sédentaires du Nord (Sonraï, Peulhs, etc.) et fortement armé par l'armée malienne. Le chef du mouvement Ganda Koy dans les années 1990 était le capitaine Mahamahada Maiga, un béret rouge d'origine sonraï qui a déserté l'armée le 9 mai 1994 avec d'autres militaires. Si la question de savoir si ces milices ont été créées par les armées elles-mêmes reste discutable, il ne fait pas de doute qu'elles ont reçu des soutiens matériels substantiels de la part des Etats². Cette stratégie de lutte antiguérilla n'a pas permis de mettre fin aux rébellions armées qui restent une menace permanente pour ces pays. Du reste, cette analyse soulève la question de la viabilité sécuritaire des Etats du Sahel face à la montée du terrorisme dans la région.

Conclusion

En définitive, analysée sous l'angle des politiques sécuritaires, la réflexion sur la gestion post conflit au Mali et au Niger pose la problématique de la gouvernance du secteur de la sécurité. En effet, ce que cette analyse comparée suggère, c'est que la structure d'opportunité politique est le principal déterminant de la sécurité et de la paix. C'est de la capacité de l'Etat à sauvegarder sa souveraineté stratégique dans la définition des accords de paix et dans la réinsertion des ex-rebelles que dépend sa résilience militaire face aux rébellions. Ainsi, le relâchement du contrôle militaire dans le Nord Mali et l'intégration disproportionnée des ex-rebelles dans l'armée suite au Pacte national de 1992 ont été les principales causes de la déliquescence et de la vulnérabilité de l'Etat malien. Par contre, le relatif succès du Niger dans le maintien de la sécurité peut être lié à son refus de transiger sur ses prérogatives

¹ La France a mis en place depuis 2008 le programme Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) dans lequel sont impliqués le Mali et le Niger. Les Etats-Unis ont depuis l'attaque du 11 septembre 2001, mis en place le Pan-Sahel Initiative, devenu en 2005 le Trans-Saharan Counter-Terrorism Initiative financé à coup de plusieurs centaines de dollars américains. Cf. Eros Sana, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités et luttes de places » in Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali*, op cit, p. 111

² Auteur anonyme, « Niger », op cit, p. 189

militaires aussi bien dans les accords de paix que dans la réinsertion de l'élite rebelle. Dans cette perspective, il convient de reconnaître que la résilience face aux rébellions armées résulte de la capacité de l'Etat à élever le coût de la lutte armée comme mode de participation politique. La théorie de la reconnaissance identitaire n'est donc pas la seule recette en matière de régulation des conflits identitaires. Au fond, Paul Collier n'a-t-il pas raison d'affirmer que « *violent conflict cannot be prevented by addressing the problems that are likely to motivate it; it can only be prevented by making it more difficult* »¹?

Bibliographie

AMMOUR Aida L., SHINDOUK O. Najim, PEDUZZI Jean-Luc, *Je reviendrai à Tombouctou. Un chef touareg témoigne*, Paris, Ixelles Editions, 2013

AUTEUR ANONYME, « Niger », Bryden Alan, Boubacar N'Diaye (dir.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'ouest francophone : bilan et perspectives*, Zurich, DCAF, LIT, 2011, p. 181-210

BACH Daniel C. et GAZIBO Mamoudou (dir.), *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011

BONNECASE Vincent et BRACHET Julien, « Les crises sahéliennes » : entre perceptions locales et gestions internationales », *Politique africaine* n° 130, juin 2013, p. 5-20

BOURGEOU André (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, 1999

BOURGEOU André, *Touarègues : nomadisme, identité, résistance*, Paris, Karthala, 1995

CHEKOU KORÉ Lawel, *La rébellion touareg au Niger*, Paris, L'Harmattan, 2010

CLAUDOT-HAWAD Hélène, *Éperonner le monde. Nomadisme, cosmos et politique chez les Touaregs*, Paris, Edisud, 2001

COLLIER Paul, *Wars, guns and votes. Democracy in dangerous places*, London, Vintage Books, 2009

CONSTRUIRE L'AFRIQUE, « Mieux vaut la guerre que l'Accord d'Alger ! », n°170 du 1^{er} au 15 août 2006

DANIEL Serge, AQMI. *L'industrie de l'enlèvement*, Paris, Fayard, 2012

DAYAK Mano, *Touareg, la tragédie*, Paris, Lattès, 1992

DÉDOUDRAS Pierre-Marie et ABBA Souleymane, *La rébellion touarègue au Niger : actes de négociations avec le gouvernement*, Paris, CEAN, 1995

DEYCARD Frédéric, « Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion du MNJ face à Niamey » in *Politique africaine*, n°108, décembre 2007, p. 127-144

DEYCARD Frédéric, *Les rébellions touarègues au Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, Thèse de doctorat en science politique, CEAN, 2011

¹ Paul Collier, *Wars, Guns and votes. Democracy in dangerous places*, London, Vintage Books, 2009, p. 39

- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975
- GALY Michel (dir.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, Paris, La découverte, 2013
- GIRONS Anne Saint, *Les rébellions touarègues*, Paris, Editions Ibis Press, 2008
- HCRP, *Note sur la question de la Rébellion Armée*, (mars 1995)
- ISS, *Dans l'œil du cyclone ? Le Niger face à l'extrémisme religieux et au terrorisme, Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO*, Numéro 7, 2013
- ISS, *Economie politique des conflits au Nord Mali, Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO*, Numéro 2, 2013
- KORE Lawel Chékou, *La rébellion touareg au Niger*, Paris, L'Harmattan, 2010
- LECOQ BAZ, *Disputed desert: Decolonization, competing nationalisms and Tuareg rebellions in northern Mali*, Leiden, BRILL NV, 2010
- LOADA Augustin et WEATHLY Jonathan (dir.), *Les transitions démocratiques en Afrique de l'ouest*, Paris, L'Harmattan, 2014
- MAHAMANE Aliou, « La naissance de l'armée nationale au Niger : 1961-1974 » in Kimba Idrissa dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 45-92
- NIANDOU SOULEY Abdoulaye, « La démocratisation au Niger : un bilan critique » in Kimba IDRISSE (dir.), *Le Niger : État et démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 287-319
- NIANDOU SOULEY Abdoulaye, « Mutineries militaires en période de démocratisation » in Kimba IDRISSE (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 233-254
- NIMAGA Mahamadou, « Mali », Bryden Alan, Boubacar N'Diaye (dir.), *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'ouest francophone : bilan et perspectives*, Zurich, DCAF, LIT, 2011, p. 129-154
- RAYNAUT Claude et ABBA Souleymane, « Trente ans d'indépendance : repères et tendances », *Politique africaine* n°38, Juin 1990, p. 3-20
- SAIDOU Abdoul Karim, « Le projet indépendantiste touareg : quête de reconnaissance ou quête de pouvoir ? », *Cahier spécial : La crise malienne. Recueil de contributions*, Société malienne des sciences appliquées, décembre 2012, p. 34-42
- SAIDOU Abdoul Karim, *conflit armé et démocratisation en Afrique : cas du Niger*, Thèse de doctorat en science politique, Université Ouaga II, 2014
- SAIDOU Abdoul Karim, *Poverty, economic marginalization and political conflicts in contemporary Africa. A case study of the Tuareg rebellion in Niger republic (1990-1995)*, Bsc Thesis in political science, Ahmadu Bello University, Zaria, Nigeria, 2005
- SALIFOU André, *La question touarègue au Niger*, Paris, Karthala, 1993
- SALIFOU André, *Le Niger*, Paris, L'Harmattan, 2002

SANA Eros, « L'armée malienne, entre instabilité, inégalités et luttes de places » in Michel Galy (dir.), *La guerre au Mali. Comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*, Paris, La découverte, 2013, p. 106-124

TIDJANI ALOU Mahamane, « Les militaires politiciens » in Kimba Idrissa (dir), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 93-124

TILLY Charles et TARROW Sidney, *Politique du conflit : de la grève à la révolution*, Paris, Presses de sciences po, 2008, p. 268-269